



— — — Arrêté municipal —

|                                                         |               |
|---------------------------------------------------------|---------------|
| Date : 04/08/2026                                       | N° 26-AT-7019 |
| Objet : Interdiction de stationnement et Déviation      |               |
| CTLEC- annule et remplace Arrêté n° 7012                |               |
| RUE DE LA GARE et PLACE DE LA GARE - Maizières-lès-Metz |               |

## ARRETE TEMPORAIRE PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

Le Maire, Président de la Communauté de Communes Rives de Moselle, Premier Vice Président du Conseil Départemental de la Moselle,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-11,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,

VU l'arrêt n°6024 en date du 02 mars 2023 portant délégation de signature ,

VU la demande en date du 04/08/2026 émise par CTLEC demeurant 2A rue des près 57600 MORSBACH représentée par Christophe SPITZ aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

**CONSIDÉRANT** que des travaux Construction d'un branchement électrique ENEDIS rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 08/09/2026 au 12/09/2026 RUE DE LA GARE et PLACE DE LA GARE,

### Arrête

#### Article 1

À compter du 08/09/2026 et jusqu'au 12/09/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent 10 RUE DE LA GARE et PLACE DE LA GARE :

- Le stationnement des véhicules légers et poids lourds est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : 10 RUE DE LA GARE et PLACE DE LA GARE ;

#### Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CTLEC.



### **Article 3**

Le Maire,

Président de la Communauté de Communes Rives de Moselle,

Premier Vice Président du Conseil Départemental de la Moselle, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 04 août 2026

Par Délégation,

**Phillipe POLLO**

Adjoint au Maire,



#### **DIFFUSION:**

- CTLEC
- SDIS Caserne de Maizières-lès metz
- Service communication de Maizières-Lès-Metz
- SDIS 57 arrêté de circulation
- Police municipale de MLM
- Brigade de gendarmerie de MLM

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Ministère chargé  
des transports

## Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024\*01

7019

### Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : SPITZ

Prénom : Christophe

Dénomination : CTLEC

Représenté par :

Adresse Numéro : 2A

Extension :

Nom de la voie : rue des près

Code postal 57600

Localité : MORSBACH

Pays : France

Téléphone 0786295144

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : accueil.ctlec@outlook.fr

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal

Localité :

Pays :

Téléphone

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐

En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 5 Place de la Gare

Code postal 57280

Localité : MAIZIERES LES METZ

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒

Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : Construction d'un branchement électrique ENEDIS

N° de chantier délivré par la Collectivité <sup>(0)</sup> :

Date prévue de début des travaux : 08/09/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 5

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 5 Date de début de réglementation 08/09/2026

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants

☒ Fermeture à la circulation

☐ Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores

☐ Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)

☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue 4

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

<sup>(0)</sup> N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

**Circuler**  
Véhicules légers ☐  
poids lourds ☐

**Stationner**  
véhicules légers ☒  
poids lourds ☒

**Dépasser**  
véhicules légers ☐  
poids lourds ☐

Vitesse limitée à :   km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

**EMPIÈTEMENT SUR PLACES DE PARKING AU DROIT DES TRAVAUX**

Autres prescriptions :

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐  
Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : ..... Représenté par : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal     Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone         Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :     
Courriel : .....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐  
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup> ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup> ☐ Schéma de signalisation ☐  
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup> ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : **MORSBACH**

Le : **0 4 0 8 2 0 2 6**

Nom : **SPITZ** Prénom : **Christophe** Qualité : .....



Sogelink

Nom du client : UEM

Commune : MAIZIERES-LES-METZ

N° OSR :

33537369

N° PDL :

**Analyse des risques**

**Pré-TOP**

ENVIRONNEMENT : Mobilier Urbain (Ilot, dos d'âne, harceau, etc...)

ELECTRIQUE : HTA

ENVIRONNEMENT / ROUTIER : Zone piétonne / piste cyclable

ENVIRONNEMENT : Proximité gare

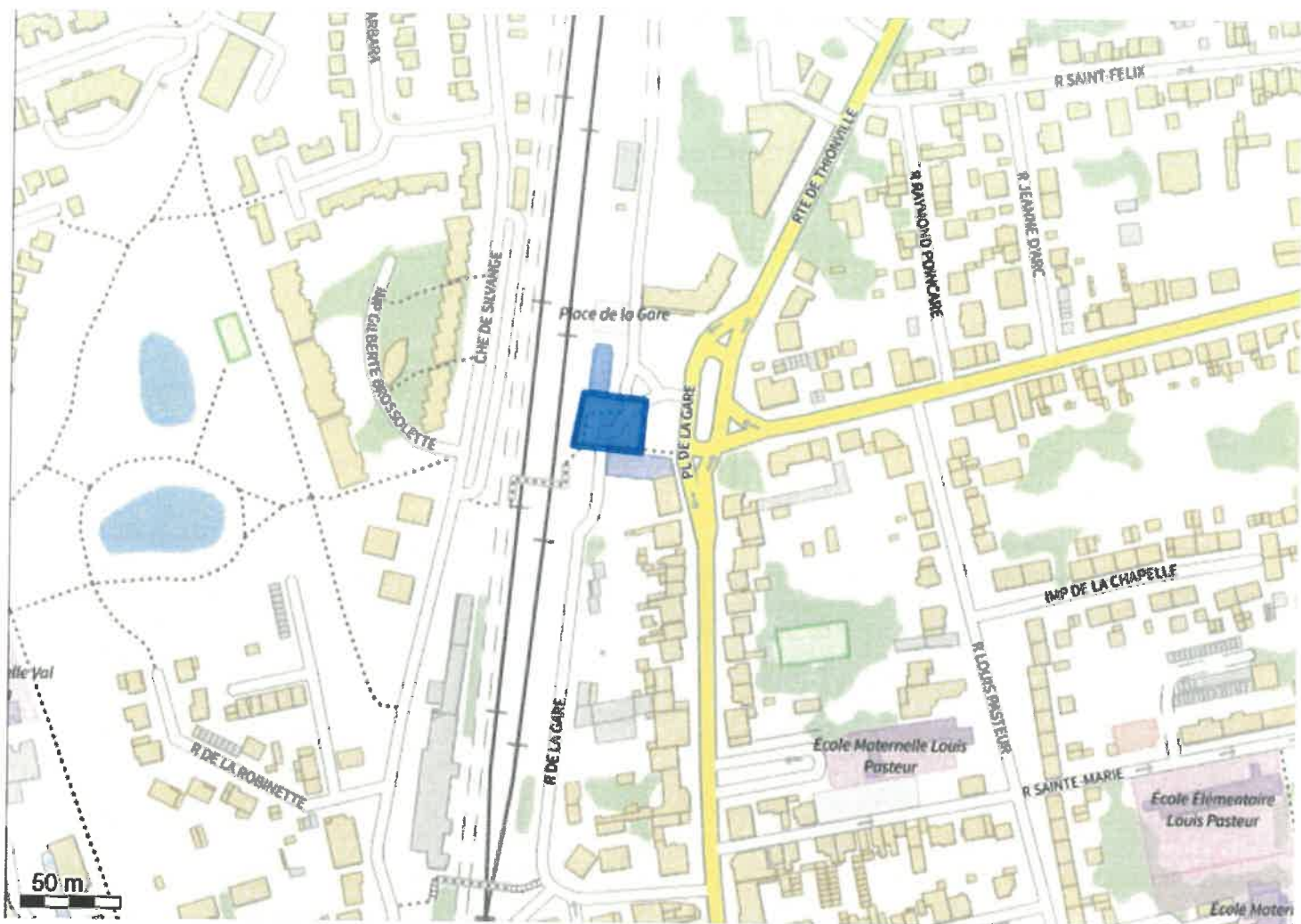
ENVIRONNEMENT / ROUTIER : place/parking de la gare

ELECTRIQUE : BT 95 abandonnée



**Important :** L'analyse des risques a été réalisée au moment de l'étude, un nouveau TOP s'imposera le jour des travaux.





Système géodésique : WGS 84  
EPSG : 4326

**Emprise au format GML :**

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>6.15860458,49.21541623 6.15903909,49.2153847 6.15900691,49.21514992
6.15852947,49.21517795 6.15860458,49.21541623</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

**Polygone 1**

(49.215416 6.158605);(49.215385 6.159039);(49.215150 6.159007);(49.215178 6.158529);(49.215416 6.158605);

Nom du client : **UEM**

 Commune : **MAIZIERES-LES-METZ**

 N° OSR : **33537369**

N° PDL :

**Travaux**

à charge du client :

&gt;Pose borne Technocity

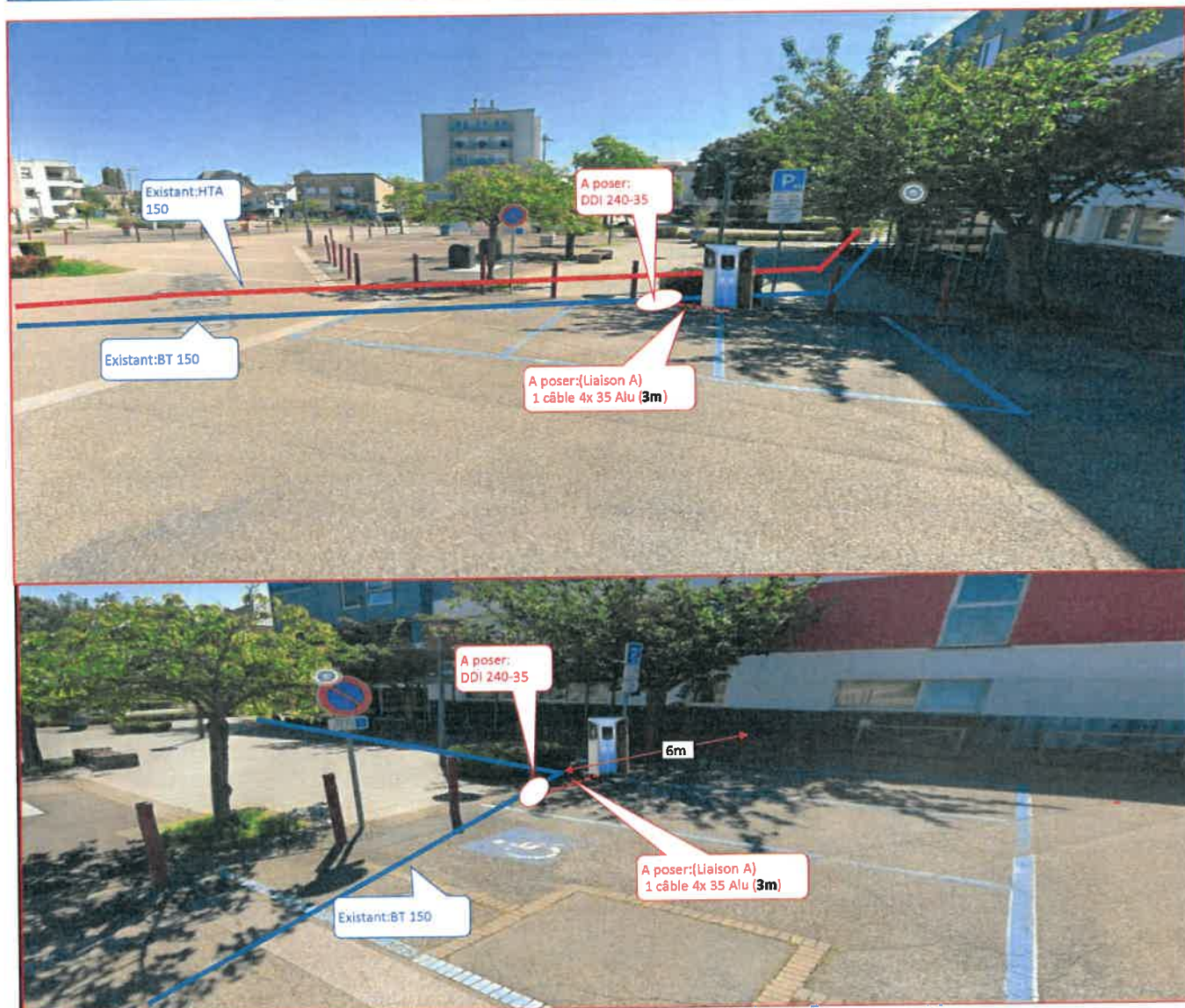
&gt;Reprise de l'installation en sortie du disjoncteur le jour des travaux par votre électricien

**Travaux**

à charge d'ENEDIS :

&gt;Pose du tableau de comptage

&gt;Raccordement de la liaison du réseau, jusqu'à la borne



La solution technique est déterminée dans le respect du Référentiel Technique Branchement en vigueur

|                        |                        |                |              |                         |
|------------------------|------------------------|----------------|--------------|-------------------------|
| Puissance :            | <b>36 kva triphasé</b> | Liaison réseau | Terrassement | Dérivation individuelle |
| Branchement souterrain |                        | 3m             | Mètres T1 :  | 1m                      |
|                        |                        |                | Mètres T3 :  |                         |
|                        |                        |                | 1            |                         |

**Important :**

 Cette solution technique est conditionnée par l'obtention des autorisations administrative  
Elle est donc susceptible d'être modifiée ou complétée

 A réception de cette étude, sans retour de votre part dans les 5  
jours, elle sera considérée comme validée